

**Un outil tactile, ludique**

**Près de 400 fichiers métiers**

**Une grande facilité d'utilisation**

**Une vidéo de 2m30**

**Associée à chaque fiche métier**

**Une simple prise de courant suffit**



**Notre partenariat  
avec Pôle Emploi  
avec le soutien de la société  
de l'explorateur de métiers**

Outre son prêt notamment auprès d'associations familiales, des missions locales de Châteauroux et d'Issoudun, d'établissements scolaires, de collectivités territoriales, d'un travail partenarial avec le DRE, l'explorateur de métiers est un outil utilisé dans le cadre d'ateliers à destination de demandeurs d'emploi.

Nous pouvons l'utiliser de manière renforcée grâce au soutien de l'entreprise de l'explorateur de métiers qui nous permet d'accéder gracieusement à ces données via leur outil développé pour Internet en plus de ce support.



**Toucher du doigt  
son avenir professionnel !**



**Contact :**  
UDAF de l'Indre  
40bis avenue Pierre de Coubertin  
36000 CHATEAUROUX  
Tél. : 02.54.60.45.82  
Fax : 02.54.60.45.61  
nrhimbart-bonnet@udaf36.unaf.fr  
www.udaf36.fr

## L'EXPLORATEUR DE MÉTIERS

Face à la situation de l'emploi du département de l'Indre et des préoccupations des parents à l'égard de l'orientation de leurs enfants, l'UDAF de l'Indre a décidé d'acquérir l'explorateur de métiers.

C'est une borne à écran tactile permettant d'accéder très rapidement à des vidéos témoignages sur les métiers.

Très complémentaire avec les outils déjà existants, il apporte une réponse efficace pendant la phase d'exploration des métiers.

Constituée d'un écran tactile sur un socle très stable, la borne interactive peut être placée sur une table ou un meuble comptoir. Elle peut être déplacée sans difficulté et son installation s'effectue en quelques minutes car elle est complètement autonome et nécessite que le branchement d'une simple prise de courant.

L'objectif est de renseigner par métiers :

- ✓ Les finalités de l'emploi
- ✓ La définition
- ✓ La situation professionnelle
- ✓ Les conditions d'exercice
- ✓ La délimitation des activités
- ✓ La description des activités
- ✓ L'autonomie et les responsabilités

## La procédure d'emprunt

- Transmettre par courrier ou par mail la demande en indiquant les dates d'emprunt et l'objectif de l'utilisation
- Si la borne est disponible pour la période sollicitée, une convention en double exemplaire vous est transmise pour régularisation
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile doit accompagner l'exemplaire dûment validé
- Si l'organisme emprunteur est à but lucratif, le règlement et la caution devront être adressés en même temps que la caution et cela avant le jour de retrait
- Le retrait et le dépôt de la borne « L'explorateur de métiers » s'effectuent au siège de l'UDAF de l'Indre suivant les dates indiquées dans la convention de prêt
- Un état des lieux est effectué lors du retrait et du dépôt
- Des affiches et des questionnaires sont remis le jour du retrait

## A destination de quel public ?

- La priorité est d'informer les populations en recherche d'emplois ou en réflexion sur leur orientation sur les différents métiers qui les entourent.

Les fiches métiers accompagnées de la vidéo permettent de générer des envies ou des vocations qui offrent au conseiller en formation et/ou orientation les éléments de base pour guider l'utilisateur dans son parcours professionnel

## Qui peut l'emprunter ?

- Tout organisme public ou privée qui désire favoriser et aider un public en recherche d'informations sur les métiers ou l'orientation professionnelle :
  - ✓ Établissements scolaires
  - ✓ Associations familiales
  - ✓ Collectivités territoriales
  - ✓ ...

## Le coût ?

- Gratuit pour les organismes à but non lucratif